

## **Syndicat de copropriété de la tour Chéops**

-Site internet : [cscheops.hebfree.org](http://cscheops.hebfree.org)

-Courrier : à déposer au PC sécurité

-Mail : [contact.cheops@gmail.com](mailto:contact.cheops@gmail.com)

## **Compte rendu du conseil syndical de janvier 2023**

### **Chauffage**

Les problèmes de cet automne ont été réglés en partie par le remplacement d'une sonde extérieure et à l'équilibrage de l'aspiration de la VMC après le changement des bouches BAPSI. Le pilotage par la GTC n'est toujours pas fonctionnel en raison de pannes de cartes de commande qui sont en attente de remplacement suite aux délais d'approvisionnement.

### **Assemblée générale 2023**

Sa date a été fixée au jeudi 23 mars.

### **Rénovation du hall**

L'ordre de service est passé et les grilles du plafond sont commandées. Le démontage du plafond aurait donc dû débuter, mais l'intervention de plusieurs entreprises devant se coordonner ainsi que les nouvelles normes IGH imposées ralentissent le processus. Comme il n'est pas souhaitable de laisser trop longtemps le chantier en cours, pour des raisons pratiques et esthétiques, il ne devrait donc démarrer que début février.

### **Budget annuel**

Il a été légèrement dépassé en raison de nombreux travaux imprévus et urgents réalisés sur fontes bouchées ou fuyardes, ascenseurs ...

### **Passage annuel de Gereco et vérification des vannes d'arrêt des appartements**

Certains copropriétaires ont constaté que leurs vannes 1/4 de tour ne fonctionnaient toujours pas correctement après le passage du technicien. Merci de bien vérifier que vos vannes permettent de fermer l'eau en cas de fuite et de le signaler en cas de problème : un nouveau passage sera alors programmé.

### **Etanchéité de la terrasse de l'entresol**

Les travaux ont été votés en 2022 (p71-75 de la convocation). La 1<sup>ère</sup> phase urgente de mesures conservatoires va débuter.

### **Parties communes et normes IGH- Divers**

-Il est strictement interdit d'entreposer quoi que ce soit dans les parties communes afin de ne pas entraver l'évacuation par les pompiers en cas d'incendie. Cela a été rappelé lors du passage de la commission de sécurité, et tout ce qui est laissé dans les couloirs pourra être enlevé sans préavis et sans réclamation possible.

Les vélos ne doivent pas être montés dans les étages (traces sur murs et moquette): les locaux vélos ont été vidés et nettoyés afin de résoudre ce problème, et sont sécurisés.

-Il doit à nouveau être rappelé de ne pas jeter les mégots par la fenêtre !!

-Les bouteilles ne doivent pas être jetées au vide-ordure (bruit et risque de blessure du personnel de nettoyage).